

Paris, le 5 décembre 2016

Communiqué de presse
Le Comité Interministériel du Handicap donne des perspectives aux Entreprises Adaptées

C'est avec une grande satisfaction que l'UNEA a accueilli, lors du Comité Interministériel du Handicap, présidé par le Premier Ministre, Manuel Valls, qui s'est tenu le 2 décembre dernier à Nancy, les mesures de soutien du gouvernement en faveur du secteur adapté.

Lors de ce Comité, fort attendu par l'UNEA et les dirigeants des Entreprises Adaptées, Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social a annoncé des mesures de soutien à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les Entreprises Adaptées.

Tout en signalant le fait que notre secteur bénéficie depuis 2012 du soutien actif du gouvernement – à cet égard, leur budget a augmenté d'un quart en 5 ans, permettant la création de 3 000 postes¹ dans les Entreprises Adaptées –, la Ministre a rappelé que d'ores et déjà, 500 postes supplémentaires étaient prévus dans le cadre du PLF 2017.

Elle a surtout annoncé que **le gouvernement s'est engagé à signer un contrat de développement ambitieux et volontariste sur 5 ans avec le secteur des Entreprises Adaptées** afin d'accompagner sa croissance.

L'UNEA se félicite de cette mesure qu'elle appelait depuis plus d'un an, anticipant la fin des engagements du précédent Pacte pour l'Emploi. C'est une avancée importante et historique en volume qui permettra de poursuivre l'accompagnement des Entreprises Adaptées dans leur développement et leur mutation.

Le relevé de décisions du CIH parle de mesures permettant de « favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi » et permettant de développer le secteur des Entreprises Adaptées et de consolider leur efficacité économique et sociale.

L'UNEA se félicite du fait que le gouvernement souhaite renforcer le plan de diversification des métiers. Dans cette mesure, il vise à renforcer l'Observatoire des métiers et des compétences que l'UNEA a mis en place afin d'identifier des filières créatrices d'emploi et de développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

L'UNEA veillera dans les jours qui viennent à ce que le contrat de développement puisse être signé rapidement afin de lancer les travaux qui en découleront.

¹ 3000 postes en EQTP annuel correspondant à plus de 4500 emplois nets créés sur la période

Rappel :

L'UNEA (Union nationale des Entreprises Adaptées) est une association professionnelle nationale qui fédère les Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés. L'UNEA défend et promeut le modèle de l'Entreprise Adaptée en communiquant leur savoir-faire et leur professionnalisme, en soutenant leur développement, et en tissant dans le milieu économique tous liens favorables à la croissance et à l'emploi pérenne de personnes en situation de handicap.

L'Entreprise Adaptée est une entreprise de l'économie sociale et solidaire employant au moins 80% de salariés handicapés. Aujourd'hui, elles sont 759 à employer 32 000 salariés dont 26 000 en situation de handicap.

Contact Presse :

Stéphanie Benaroc, Responsable de communication
01 43 22 42 64 – 06 88 12 57 40 - sbenaroc@unea.fr
[@UNEA_France](https://www.instagram.com/UNEA_France)